

**DÉCISION DU MAIRE  
N°DM 2025-09**

**CONTRAT DE PRESTATION DE MAGIE AVEC VL PROD**

**Le Maire de la Commune de Fontenay-Trésigny,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n°DEL20210129\_02 du 29 janvier 2021 portant délégations du Conseil Municipal au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

**Considérant** la proposition du producteur VL PROD, représentée par M. Vincent LASSALLE, Gérant, pour une prestation de magie en close up assurée par Benoit Philippe,

**DÉCIDE**

**Article 1 :** D'approuver et de signer avec le prestataire « VL PROD3 représentée par M. Vincent LASSALLE, Gérant, 39 rue des Amandiers PARIS 20ème (75020) pour une prestation de magie assurée par M. Benoit Philippe qui se produira le 24 mai 2025 au Centre de Loisirs « Le rendez-vous des lutins » pour un montant de 600 € TTC.

**Article 2 :** La présente décision sera transcrite au registre des délibérations du Conseil Municipal, notifiée et/ou publiée par voie électronique et portée à la connaissance de celui-ci lors de sa prochaine séance conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Article 3 :** La présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux introduit devant le Tribunal Administratif de Melun, sis 43 rue du Général de Gaulle case postale 8630 Melun cedex (77008), dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4 :** La Directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne
- Madame la Comptable publique assignataire de Coulommiers
- Le service des Finances de la commune de Fontenay-Trésigny

Fait à Fontenay-Trésigny, le 18/02/2025.

**Le Maire,  
Patrick ROSSILLI**

